

LOTISSEMENT EN MILIEU DESSERVI	Groupe et classe d'usage	Largeur minimale en façade (m.)	Profondeur minimale (m.)	Superficie minimale (m²)	Note	
	Résidentiel					
	I Faible densité	17	30	510		
	II Moyenne densité	22	30	660	2	
	Jumelé	11	30	330	1	
	III Forte densité	30	30	900	2	
	En rangée	6	30	180	1-3	
	En rangée (extrémités)	9	30	270	1-4	
	IV Chalets	14	22	375		
	V Maisons mobiles	17	30	510		
	VI Roulottes					
	VII Résidences communautaires	30	30	900		
	VIII Logements intergénérationnels				5	
	Industriel					
	I Industrie artisanale				5	
	II Industrie légère	50	30	3000		
	Commerces et services					
	I Associé à l'usage résidentiel				5	
	II De proximité	21	30	630		
	III Vente au détail de produits divers	21	30	630		
IV À incidence élevée	40	50	2000			
V Liés à l'automobile	21	30	630			
VI Hébergement et restauration	21	30	630			
VII Résidences de tourisme				5		
Culture, récréation et loisirs						
I Activité culturelle	21	30	3000			
II Parcs et espaces verts						
III Usage extensif						
IV Usage intensif						
V Conservation						
VI Agrotouristique				5		
VII Événements spéciaux	50	30	3000			
Institutionnel						
I Services éducationnels	30	30	2000			
II Services religieux	30	30	2000			
III Services gouvernementaux	30	30	2000			
IV Service divers	30	30	2000			
V Services de santé et services sociaux	30	30	2000			
Agriculture						
I Avec élevage	50	50	3000			
II Sans élevage	50	50	3000			
III Activités para-agricoles	50	50	3000			
IV Culture du cannabis	50	50	3000			
V Culture du cannabis à des fins personnelles				5		
Forêt						
I Exploitation forestière	50		3000			
II Services forestiers	50	50	3000			
III Activités forestières connexes	50	50	3000			
Extraction						
I Activités extractives	100	75	10 000			
Services publics						
I Équipement d'utilité publique						
II Équipement public de télécommunication						

NOTE 1	Dispositions applicables lorsque chaque unité d'habitation se trouve sur un terrain différent
NOTE 2	Dans le cas où le bâtiment total se trouve sur plusieurs terrains, la somme des dimensions des terrains doit respecter ces dispositions
NOTE 3	Dispositions applicables aux unités d'habitation contiguës ne se trouvant pas aux extrémités
NOTE 4	Dispositions applicables aux unités d'habitation contiguës se trouvant aux extrémités

NOTE 5	Les dispositions applicables au bâtiment principal auquel ces usages sont associés s'appliquent
!	Pour connaître les normes de lotissement exigées en milieu partiellement desservi et non desservi, voir l'article 42 du règlement de lotissement
!	Des normes particulières s'appliquent pour les lots desservis à l'intérieur d'un corridor riverain, voir l'article 43 du règlement de lotissement
!	Des normes particulières s'appliquent pour les postes d'essence, voir l'article 45 du règlement de lotissement
!	Des normes particulières s'appliquent pour les lots à l'intérieur des zones exposées aux glissements de terrain, voir l'article 52.1 du règlement de lotissement
!	Pour connaître les normes de lotissement exigées en milieu partiellement desservi et non desservi, voir l'article 42 du règlement de lotissement